



2024

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
**D'ÉLIMINATION
DES DÉCHETS**

RAPPORT ANNUEL



VAL DE FENSCH
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



1 LA COLLECTE DES DÉCHETS.....**4**

1.1 LE TERRITOIRE DESSERVI.....5

1.2 ORGANISATION DU SERVICE.....6

1.3 LA COLLECTE DES DÉCHETS.....9

1.4 SYNTHÈSE.....12

2 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS.....**14**

2.1 LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES.....16

2.2 LE TRI DES EMBALLAGES RECYCLABLES.....17

2.3 LA VALORISATION MATIÈRE.....18

3 PRÉVENTION ET COMMUNICATION.....**20**

3.1 LE DISPOSITIF « ACCÉLÉRATEUR DE TRANSITION ».....21

3.2 LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE.....22

3.3 LES PERSPECTIVES 2024.....23

4 INDICATEURS FINANCIERS.....**24**

4.1 COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT.....25

4.2 ÉVOLUTION DES COÛTS.....26

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch, dans le cadre de sa mission de service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés couvre un territoire regroupant 70 898 habitants.

Ce rapport, relatif au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, a l'obligation d'être rédigé par l'établissement public ayant la compétence d'élimination des déchets. Il est présenté au Conseil de Communauté puis transmis aux communes membres (Algrange, Fameck, Florange, Hayange, Knutange, Neufchef, Nilvange, Uckange, Ranguieux, Serémange-Erzange). Enfin, il est mis à disposition du public.

Le présent rapport met en avant l'organisation technique du service de collecte et de traitement des déchets et ses indicateurs financiers. Il synthétise donc les activités de la régie de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et de ses prestataires. Le traitement des déchets issus des ménages est confié au SYDELON, syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lorraine Nord.

1 LA COLLECTE DES DÉCHETS

PHOTO DEPOT

1.1 LE TERRITOIRE DESSERVI 05

1.2 ORGANISATION DU SERVICE 06

1.3 LA COLLECTE DES DÉCHETS 09

1.4 SYNTHÈSE 12

© Adobe stock

1.1 Le territoire desservi

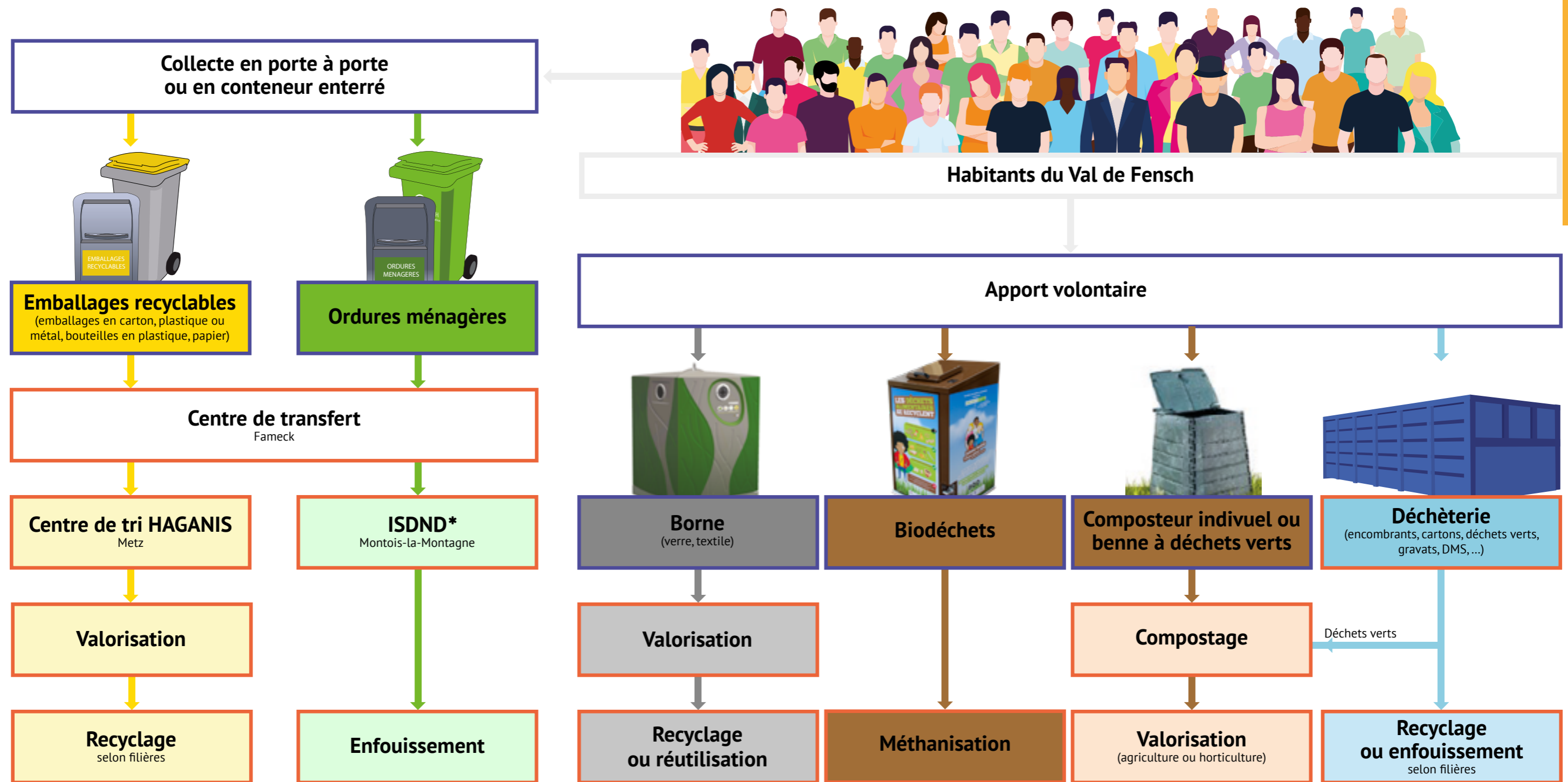
La Communauté d'agglomération du Val de Fensch est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale créé en 2000 qui regroupe 10 communes : Algrange, Fameck, Florange, Hayange, Knutange, Neufchef, Nilvange, Ranguevaux, Serémange-Erzange et Uckange pour un total de 70 898 habitants (INSEE 2021 – données en vigueur au 1^{er} janvier 2024). La typologie d'habitat du Val de Fensch est à caractère urbain.

Communes membres	Population municipale	Population (%)	Superficie (km ²)
ALGRANGE	5 928	8,36 %	6,96
FAMECK	14 759	20,82 %	12,8
FLORANGE	11 891	16,77 %	13,17
HAYANGE	16 013	22,58 %	12,21
KNUTANGE	3 206	4,52 %	2,44
NEUFCHEF	2 636	3,72 %	16,78
NILVANGE	4 375	6,17 %	2,81
RANGUEVAUX	901	1,27 %	10,21
SEREMANGE-ERZANGE	4 188	5,91 %	3,75
UCKANGE	7 001	9,88 %	5,53
Total	70 898	100%	86,66



1.2 Organisation du service

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch procède à la collecte des déchets en régie depuis le 1^{er} janvier 2019.



 compétence exercée par la CAVF
 compétence exercée par le Sydelon

* Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

LA RÉGIE DE COLLECTE

Le centre technique environnement

Moyens humains :

- 10 chauffeurs ;
- 20 ripeurs ;
- 2 agents pour les camions-grue ;
- 1 responsable régie ;
- 1 responsable des tournées de collecte ;
- 1 assistante administrative ;
- 1 mécanicien ;
- 1 aide-mécanicien ;
- 4 agents affectés aux réparations, livraisons bacs, sacs et composteurs.

Moyens matériels :

- 6 camions de collecte ordures ménagères ;
- 2 camions de collecte emballages recyclables ;
- 3 camions de collecte de substitution ;
- 3 mini bennes ;
- 2 camions Ampliroll ;
- 3 camions grue ;
- 3 fourgons ;
- 12 bennes à déchets verts.

Les autres prestations

- La gestion et livraison des bacs, des sacs et des composteurs sur l'ensemble du territoire communautaire ;
- La collecte des bennes à déchets verts installées sur le territoire communautaire ;
- Le nettoyage aux alentours des points d'apport volontaire ;
- La collecte des conteneurs enterrés ;
- La gestion et l'exploitation des trois déchèteries.

Déchèteries

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch dispose de trois déchèteries :

- ECO-CENTRE (Florange) ;
- VAL'ECO (Algrange) ;
- Déchèterie d'Hayange.

Moyens humains :

- 9 agents ;
- 148 538 visites.

Le personnel administratif

- 1 responsable du pôle environnement ;
- 1 chargée d'accueil du pôle déchets ;
- 1 technicienne environnement ;
- 3 ambassadeurs du tri ;
- 1 chargée de mission prévention des déchets.

1.3 La collecte des déchets

LA COLLECTE DES DÉCHETS

Les ordures ménagères

L'habitat pavillonnaire :

Une fois par semaine sur toutes les communes à l'exception de l'hyper centre de Hayange (nombreux commerces) qui est collecté trois fois par semaine. Les grands axes tels que la rue de la République à Knutange et la rue principale d'Algrange sont collectés une fois par semaine depuis le 1^{er} janvier 2023 (au lieu de 2 fois par semaine auparavant).

L'habitat collectif :

La fréquence est de deux fois par semaine ainsi que pour certains grands commerces ou restaurants.

Les conteneurs enterrés :

La fréquence de collecte est de deux fois par semaine.

Les emballages recyclables

L'habitat pavillonnaire :

La fréquence de collecte des emballages recyclables est d'une fois tous les quinze jours pour l'habitat pavillonnaire sur toutes les communes à l'exception de l'hyper centre de Hayange (nombreux commerces) qui est collecté deux fois par semaine. Les grands axes tels que la rue de la République à Knutange et la rue principale d'Algrange sont collectés une fois tous les 15 jours depuis le 1^{er} janvier 2023 (au lieu d'une fois par semaine auparavant).

L'habitat collectif :

La fréquence est d'une fois par semaine ainsi que pour certains grands commerces ou restaurants.

Les conteneurs enterrés :

La fréquence de collecte des emballages recyclables est d'une fois par semaine.

Le verre

Depuis le 1^{er} janvier 2012 la collecte du verre au porte à porte a été remplacée par une collecte du verre en apport volontaire.

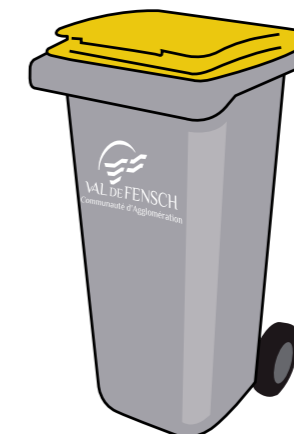
Par conséquent, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a fait l'acquisition de 250 bornes d'apport volontaire afin de desservir la population dans un rayon de 200 mètres.

En 2024, 278 bornes à verre sont mises à la disposition des habitants de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

La collecte et le recyclage du verre sont assurés par la société MINERIS à Saint-Menge dans les Vosges.

Fréquence de collecte :

Les bornes d'apport volontaire sont collectées en moyenne toutes les 6 semaines et selon les secteurs toutes les 3 semaines.



Les déchets verts

Le service en régie organise la collecte et le transfert des bennes vers le centre de compostage de MAXIVAL.

Huit communes disposent de bennes dans leurs quartiers pour la collecte des déchets verts provenant des particuliers : ces bennes sont installées le vendredi matin et retirées la semaine suivante durant la période de fin mars à début novembre.



Fréquence de collecte :

Une fois par mois :

Fameck (4 bennes), Florange (7 bennes), Hayange (7 bennes), Knutange (2 bennes), Neufchef (5 bennes), Nilvange (2 bennes), Uckange (6 bennes).

Une fois tous les quinze jours :

Séremange-Erzange (6 bennes).

N.B. : Algrange (1 benne toute l'année collectée une fois tous les 2 mois) Ranguieux (1 benne toute l'année collectée une fois par semaine).

Les encombrants

La collecte des déchets encombrants est effectuée par la société VALO.

Le poids des objets encombrants :

- ne doit pas excéder 80kg ;
- leur volume ne doit pas être supérieur à 2m³ par foyer ;
- leur taille ne doit pas être supérieure à 2 mètres.



La collecte des textiles

39 conteneurs adaptés à la récupération des textiles sont répartis sur le territoire.

La collecte des conteneurs est assurée par la société Le Relais – Tri d'Union, la Croix Rouge (Société GGD).

En 2024, 145 tonnes de déchets textiles ont été collectées soit 2 kg/hab.



La collecte des piles usagées

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch en collaboration avec COREPILE a mis en place un dispositif pour une meilleure gestion des piles et accumulateurs.



La collecte des DASRI

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

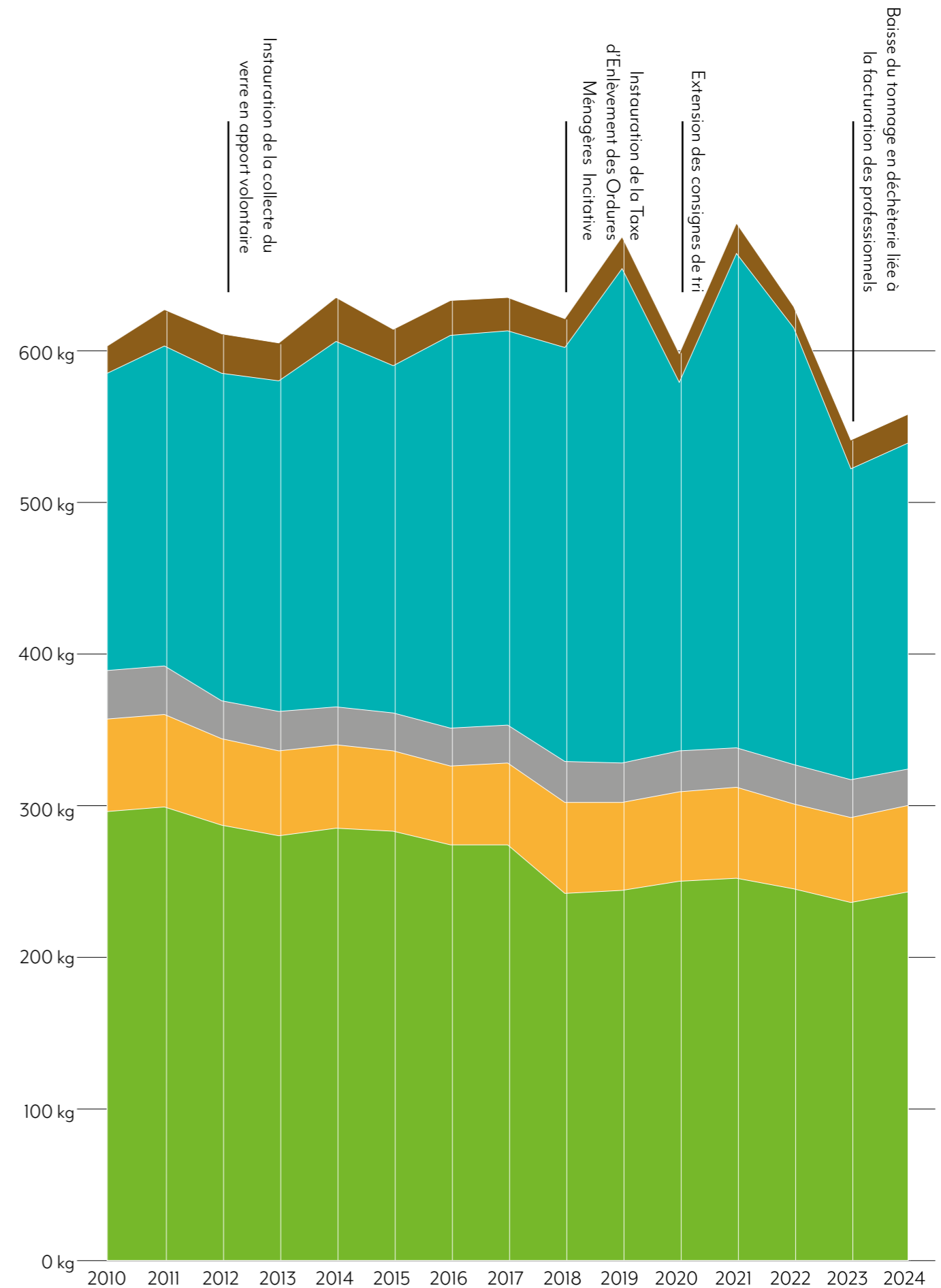
Boîtes à usage personnel à récupérer en pharmacie.



1.4 Synthèse des tonnages collectés

	Ordures ménagères kg/an/habitant	Emballages recyclables kg/an/habitant	Verre kg/an/habitant	Déchèteries kg/an/habitant	Bennes à déchets verts kg/an/habitant	Total kg/an/habitant
2010	296	61	32	196	18	603
2011	299	61	32	211	24	627
2012	287	57	25	216	26	611
2013	280	56	26	218	25	605
2014	285	55	25	241	29	635
2015	283	53	25	229	24	614
2016	274	52	25	259	23	633
2017	274	54	25	260	22	635
2018	242	60	27	273	19	618
2019	244	58	26	326	21	675
2020	250	59	27	243	19	598
2021	252	60	26	326	20	684
2022	245	56	26	288	14	629
2023	236	56	25	205	23	545
2024	243	57	24	215	19	557
2024 Tonnes	17 217	4 040	1 674	15 262	1 332	39 525

	kg/an/habitant
Tout-venant	72
Bois	20
Déchets verts	34
Ferraille	5
Gravats	48
Papiers-cartons	5
Déchets électriques	4
Mobilier	25
Déchets dangereux	2



2 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



2.1 LE TRAITEMENT
DES ORDURES
MÉNAGÈRES 16

2.2 LE TRI DES
EMBALLAGES
RECYCLABLES 17

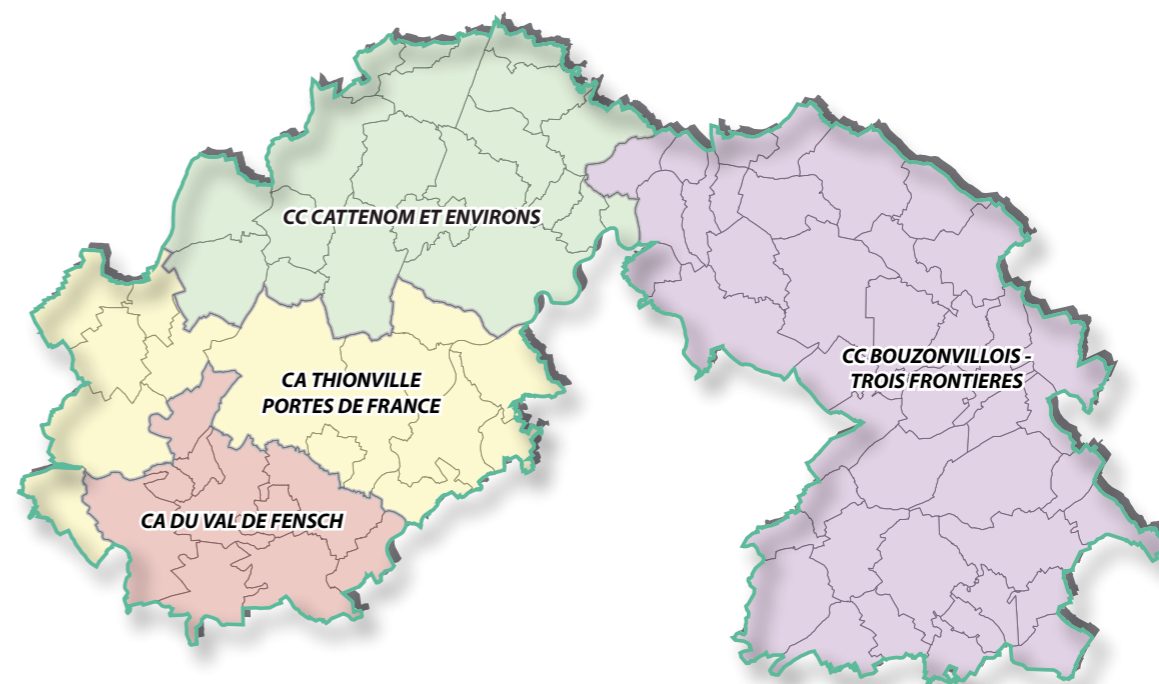
2.3 LA
VALORISATION MATIÈRE 18

© Adobe stock


Depuis le 25 janvier 2011, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a transféré sa compétence « Transport et Traitement des déchets ménagers » au Syndicat mixte de Transport et d'Élimination des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON).

Le SYDELON a été créé le 23 décembre 2010, il intervient au sein de différentes collectivités : Communauté d'agglomération Portes de France Thionville (CAPFT), Communauté d'agglomération du Val de Fensch (CAVF), Communauté de Communes Cattenom et Environs (CCCE), Communauté de Communes Bouzonvillois 3 Frontières (CCB3F).

Ses compétences sont : le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire, qui couvre 185 000 habitants.



Légende

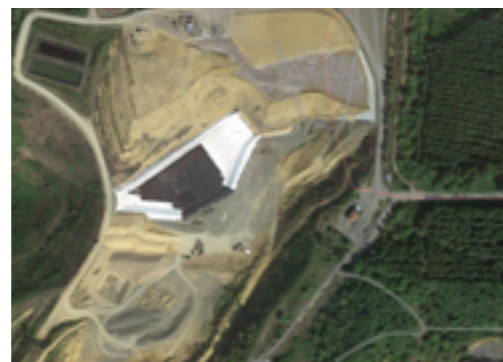
 Périmètre SYDELON

2.1 Le traitement des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont dans un premier temps acheminées au **centre de transfert de Fameck** puis transportées au sein d'une installation de stockage des déchets non dangereux.



La majorité des ordures ménagères et assimilées est enfouie dans l'**Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux** de SUEZ à **Montois-la-Montagne**.



18 % sont incinérées à l'**Unité de Valorisation Énergétique d'Haganis à Metz**



2 % sont valorisées à l'unité de **Tri Mécano Biologique de MAXIVAL à Villers-la-Montagne**



2.2 Le tri des emballages recyclables

Une convention cadre de coopération public – public tripartite entre le SYDELON, l'Eurométropole de Metz et sa régie **HAGANIS** a été signée le 29 juin 2022. La durée de la convention est de 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'objet de cette convention est la coopération en matière de valorisation des déchets ménagers et assimilés et la réduction du recours à l'enfouissement.

À compter du 1^{er} janvier 2024, HAGANIS s'est engagée à trier les déchets recyclables collectés en extension de consigne de tri sur le territoire du SYDELON.

Les différentes étapes de tri :

Avec la modernisation du centre de tri HAGANIS, le nouveau process permet de séparer et de conditionner les matériaux en 11 flux pour répondre à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages : papiers, papiers-cartons (mêlés, complexés et non-complexés), emballages en acier et en aluminium, films plastique PE, bouteilles et flacons PET clair et PE/PP, pots et barquettes en PE/PP, emballages plastiques rentrant dans le flux développement.

Les déchets sont déposés dans les trémies par un conducteur d'engins pour alimenter les chaînes de tri. Ces trémies sont équipées d'une ouvreuse de sacs.

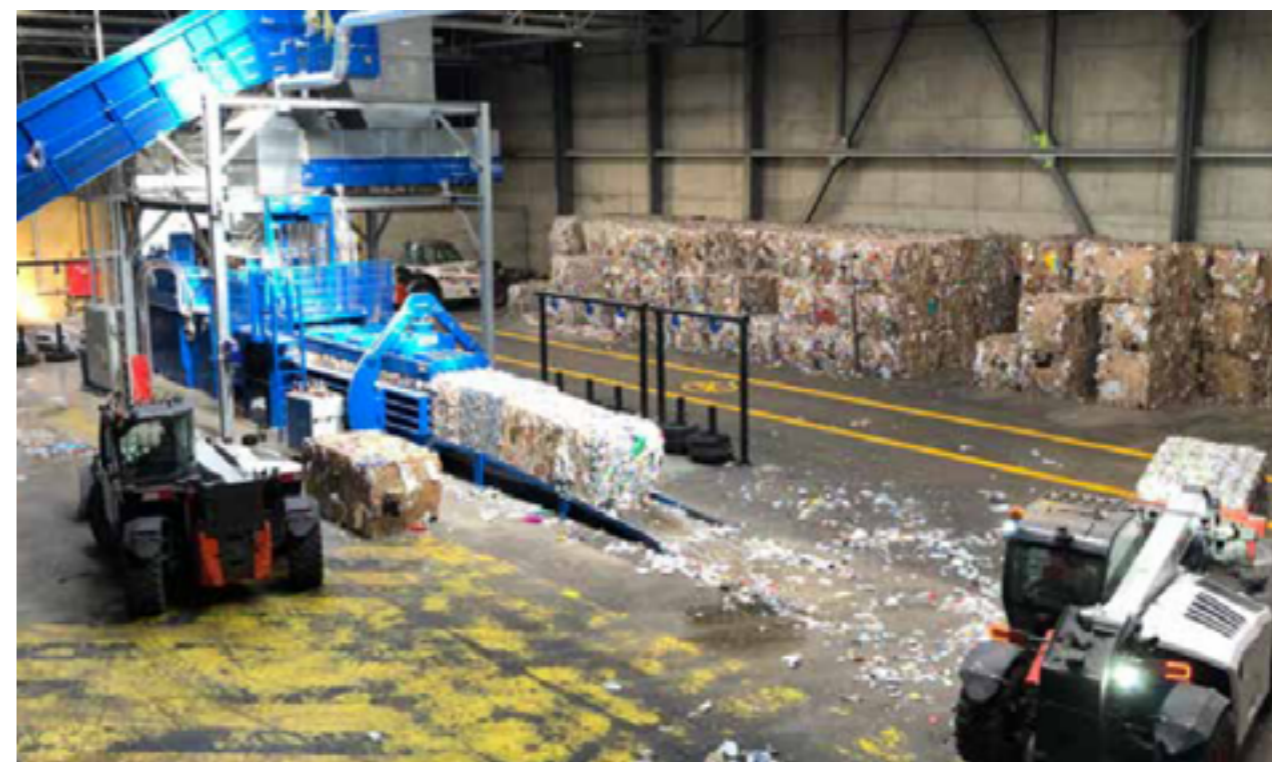
Les déchets sont ensuite entraînés dans un cylindre incliné, appelé trommel, à l'intérieur duquel des trous espacés permettent de cribler les déchets en fonction de leur taille et de séparer les flux en plusieurs fractions.

En sortie de trommel, les fractions, selon leur taille, entrent dans des modules de tri optique différents. Il s'agit de séparer les différents flux :

- Corps plats : journaux, revues, magazines, cartons plats...
- Corps creux : bouteilles plastiques, briques de lait, de jus de fruit, boîtes métalliques...

En cabine, les opérateurs effectuent un sur-tri manuel afin de maximiser la captation des produits recyclables et d'extraire les refus de tri.

Enfin, triées par catégorie, les matières sont conditionnées par balles afin de pouvoir livrer les filières de recyclage.



2.3 La valorisation matière

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch a signé avec l'éco-organisme CITEO un contrat permettant un soutien financier pour la période 2018-2022. Ce contrat a été renouvelé par avenant pour l'année 2024.

- soutiens financiers versés à la tonne en fonction des performances de recyclage et de valorisation
- soutiens au recyclage par catégorie de matériaux
- soutiens à la communication et à l'action de sensibilisation auprès des citoyens par les ambassadeurs du tri.

CITEO

Prestataires chargés de la reprise et de la valorisation des matériaux issus du territoire communautaire

- Acier : ARCELOR MITTAL
- Aluminium : AFFIMET
- Petit aluminium : PYRAL AG
- Papiers-cartons : REVIPAC
- Journaux, revues, magazines : U.P.M
- Verre : OI MANUFACTURING
- Plastiques : VALORPLAST
- Flux développement : CITEO



© Adobe stock

Les caractérisations des emballages recyclables

Les caractérisations des emballages recyclables permettent d'identifier la répartition des différents matériaux triés et de mesurer la quantité des refus de tri.

- 18 caractérisations par an
- 3 typologies d'habitat : Mixte, Pavillonnaire, Collectif.

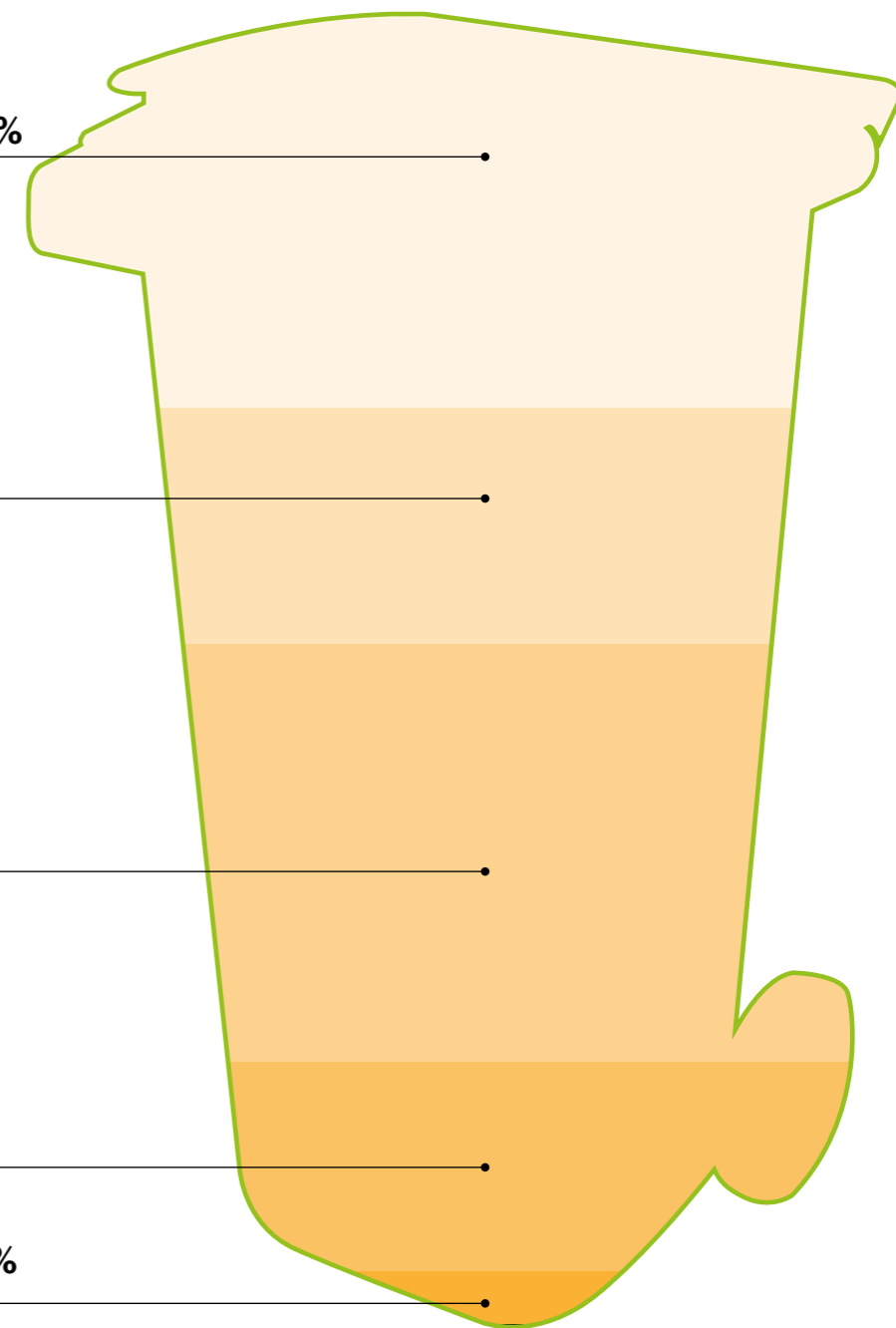
REFUS DE TRI 30 %

PAPIERS 18 %

CARTONS 32 %

PLASTIQUES 16 %

EMBALLAGES MÉTALLIQUES 4 %



3 PRÉVENTION & COMMUNICATION



3.1 LE DISPOSITIF « ACCÉLÉRATEUR DE TRANSITION » 21

3.2 LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 22

3.3 LES PERSPECTIVES 2025 23

3.1 Le dispositif « accélérateur de transition »

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch a décidé de s'engager dans une démarche de double labellisation Climat Air Énergie et Économie circulaire dans le cadre du programme « Territoire engagé pour la transition écologique ».

Depuis plus de 10 ans, la Collectivité mène une politique de prévention et de gestion des déchets, et s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie (PCAET) dont la stratégie a été validée en 2022 sur le territoire.

Cela permettra, dans la continuité de ce qui a déjà été entrepris :

- de renforcer la complémentarité entre les deux démarches Climat Air Énergie et Économie circulaire ;
- de progresser sur ces sujets complémentaires et transversaux ;
- d'apporter davantage de cohésion dans l'action.

Par ailleurs, un plan d'actions a été élaboré dans le cadre de la thématique qui a été retenue, à savoir Don-réemploi-réparation.

L'ADEME accorde un accompagnement financier à hauteur de 165 000 euros pour 3 ans.

Accompagnée par un bureau d'études, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a défini le plan d'actions de la stratégie du programme de politique climat-air-énergie et économie circulaire sur le territoire pour 2024/2025.



3.2 Les évènements marquants de l'année 2024

CENTRE TECHNIQUE ENVIRONNEMENT

- Acquisition d'un camion-grue OM / Emballages équipé d'un compacteur pour la collecte des conteneurs enterrés (310 000 € HT).
- Installation de 16 nouveaux conteneurs enterrés (132 000 € HT).
- Achat de 950 bacs de collecte (ordures ménagères et emballages) pour nouvelles dotations ou remplacement de bacs abîmés (38 925 € HT).

PRÉVENTION DES DÉCHETS

- Opération de sensibilisation aux gestes de tri dans 39 classes réparties sur les communes de Algrange, Fameck et Uckange (660 élèves sensibilisés).
- 9 nouvelles labellisations Eco-défis et 4 renouvellements de label en 2024, soit un total de 32 artisans engagés dans une démarche de développement durable avec le soutien de la Communauté d'Agglomération et la Chambre de Métiers et d'Artisanat de la Moselle.
- Mise en place de la collecte séparée des biodéchets, avec 17 abri-bacs spécifiques à ces déchets installés sur l'ensemble du territoire.
- Poursuite des actions de sensibilisation du personnel communal à l'éco-exemplarité.
- Lancement d'une campagne d'aide à l'achat de composteur pour les habitants du territoire.

DÉCHÈTERIES

- Travaux d'extension et de requalification de la déchèterie communautaire de Hayange (1 040 249, 53 € HT financés par la Communauté d'agglomération avec le soutien de l'Etat).
- Installation d'un nouveau dispositif de contrôle d'accès sur la déchèterie de Hayange, identique aux déchèteries d'Algrange et de Florange.



3.3 Les perspectives 2025

CENTRE TECHNIQUE ENVIRONNEMENT

- Poursuite de la campagne d'implantation des conteneurs enterrés

PRÉVENTION DES DÉCHETS

- Partenariat avec une structure de l'économie sociale et solidaire pour dédier un bâtiment à Uckange à une activité de réemploi en lien avec l'aménagement de zones de réemploi au sein des déchèteries communautaires. La recyclerie sera destinée au stockage et à la vente d'objets réemployables à compter du 2^{ème} trimestre 2025.
- Poursuite des campagnes de sensibilisation aux gestes de tri dans les écoles.



4 INDICATEURS FINANCIERS



4.1 COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT 25

4.2 ÉVOLUTION DES COÛTS 26

© Adobe stock

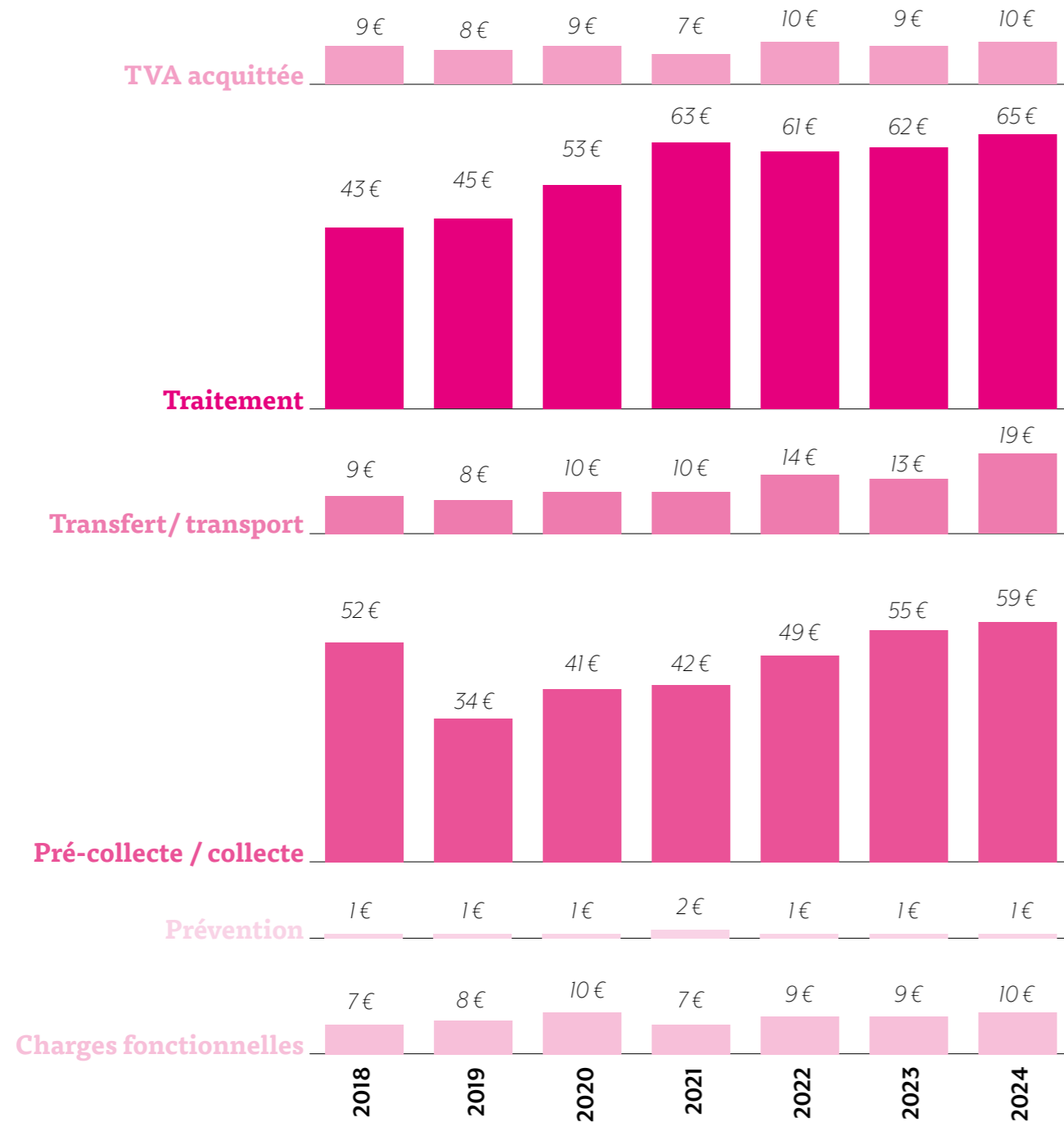
Ce rapport annuel est basé sur la matrice des coûts 2024. Cet outil est un élément contractuel du Programme Local de Prévention des Déchets. Il permet de comparer l'ensemble des collectivités selon une méthode standard ADEME (calcul des coûts en HT par flux et par étape technique). Les coûts intègrent notamment les amortissements de l'ensemble des investissements du service par flux ainsi que toutes les charges de structure (frais de personnel, communication...).

Ces chiffres sont issus de la matrice des coûts du service déchets de l'année 2024 (établie selon la méthode Comptacoût de l'ADEME). C'est pourquoi, ils présentent un écart par rapport au compte administratif de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch (rapport d'activité 2024).

4.1 Coût du service et financement

DÉPENSES	Montants en €/habitant	Montants totaux en €
Charges fonctionnelles	10 €	703 992 €
Prévention	1 €	106 723 €
Pré-collecte / Collecte	57 €	4 063 343 €
Transfert / Transport	19 €	1 315 597 €
Traitement	65 €	4 574 771 €
COÛT COMPLET (hors TVA)	152 €	10 764 426 €
TVA acquittée	10 €	686 984 €
RECETTES		
Vente de matériaux	5 €	380 940 €
Soutiens accordés par les éco-organismes	13 €	899 500 €
Autres produits	1 €	13 799 €
COÛT FINAL USAGERS	143 €	10 157 171 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative	137 €	9 713 740 €
Redevance Spéciale	4 €	287 631 €
RÉSULTAT	-2 €	-155 800 €

4.2 Évolution des coûts



→ Les coûts de traitement représentent à eux seuls plus de 40% du coût complet du SPED. Cette tendance à la hausse des coûts est principalement liée à l'augmentation de la TGAP*.

*À l'horizon 2025, le passage de la TGAP à 65€/T impactera le coût du SPED de +11€/hab. pour le traitement des ordures ménagères et du flux tout-venant des 3 déchèteries.





10, rue de Wendel BP 20176
57705 Hayange cedex

(+33) 3 82 86 81 81
agglo-valdefensch.fr

